

## DOCUMENT N° 63

### RESOLUTION SUR L'ABSTENTION ELECTORALE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

**CONSTATANT** que le phénomène de l'abstention électorale touche la majorité des pays francophones et prend des proportions inquiétantes pour la démocratie,

**CONSIDERANT** que les causes de ce phénomène sont multiples et varient selon les pays : crise de légitimité des partis politiques et des institutions, comportements individualistes ou collectifs, lassitude des électeurs ou obstacles matériels, etc.,

**CONSIDERANT** toutefois que l'abstention électorale ne revêt pas la même signification dans les démocraties représentatives pluralistes et dans les pays en voie de démocratisation, puisqu'elle est le symptôme d'une perte d'intérêt et de confiance pour le politique dans le premier cas, et reflète souvent un comportement collectif de boycott, ou une manifestation d'impuissance dans le second cas,

**RAPPELANT** que les droits du citoyen, et en particulier le droit de vote, sont assortis de devoirs civiques,

**SUGGERE** aux pays francophones d'envisager les différents types de mesures suivants pour remédier à ce phénomène :

- éducation des jeunes à la citoyenneté, campagnes de sensibilisation au vote adressées à tous les citoyens,
- facilitation du vote (vote par correspondance, vote par anticipation, vote par procuration, voire vote électronique, bureaux de vote itinérants, et par exemple fixation du scrutin un jour ouvré et décharge horaire pour voter),
- modernisation de la vie politique (par exemple limitation du nombre de mandats dans le temps et du cumul des mandats).